



Le 26 juillet 2010

Val Cartmel, présidente du conseil d'administration  
Laurel Brunke, registraire et directrice générale  
College of Registered Nurses of British Columbia  
2855 Arbutus Street, Vancouver (Colombie-Britannique) V6J 3Y8

Mesdames,

Nous répondons à votre [lettre du 5 juillet 2010](#). L'AIIIC se réjouit de voir que le CRNBC est voué à une évolution intégrée afin d'aborder ses préoccupations réglementaires tout en faisant en sorte que les infirmières et infirmiers autorisés et les infirmières et infirmiers praticiens de la Colombie-Britannique soient toujours représentés au sein de l'AIIIC au sujet d'enjeux découlant des soins infirmiers, de la réglementation, de la santé et des politiques sociales.

L'AIIIC est d'accord avec le conseil d'administration du CRNBC que cette évolution intégrée peut se fonder sur un consensus, et continue à vouloir engager le dialogue. À cette fin, nous sommes disponibles pour vous rencontrer pendant un ou deux jours à Vancouver et nous garderons les dates suivantes comme possibilités : les 3 et 4 septembre et les 7 et 8 octobre.

L'AIIIC est ravie que le CRNBC soit prêt à demeurer organisme membre et comprend parfaitement que la réglementation constitue le mandat unique du CRNBC. Nous prévoyons aussi accueillir la nouvelle Association of Registered of British Columbia (ARNBC) comme organisme membre supplémentaire qui assumera le rôle de porte-parole des infirmières et infirmiers autorisés et des infirmières et infirmiers praticiens de la Colombie-Britannique dans les grands dossiers infirmiers, sociaux et sanitaires.

L'AIIIC reconnaît que le conseil d'administration du CRNBC est préoccupé par les contraintes imposées par la Health Professions Act de la Colombie-Britannique et que ces contraintes lui empêchent d'entretenir certaines relations. Cependant, selon nos conseillers juridiques, qui nous ont donné conseil et effectué des analyses, le CRNBC peut demeurer membre de l'AIIIC. En clarifiant la pertinence et l'applicabilité de la Health Professions Act de la Colombie-Britannique, le CRNBC pourrait éliminer tout « conflit perçu ». De plus, la convergence sur l'intérêt public qui fait partie des objets de l'AIIIC concorde avec l'obligation du Collège d'agir en tout temps dans l'intérêt du public.

Afin de faciliter un dialogue constructif qui entame tous les enjeux qui se présentent, nous proposons que Daryl Beckett, directeur de la réglementation professionnelle au sein de la Direction de la législation et de la réglementation professionnelle du ministère de la Santé de la Colombie-Britannique, ainsi que le CRNBC et le conseiller juridique de l'AIIIC, participent à une réunion. Nous serions heureuses que CRNBC fasse parvenir l'invitation à Daryl Beckett.

Comme fédération démocratique constituée en vertu de la Loi sur les corporations canadiennes, les lettres patentes de l'AIIIC, ses statuts et les politiques de son conseil d'administration offrent à tous les membres du Conseil d'administration de l'AIIIC, y compris le directeur désigné du CRNBC, la tranquillité d'esprit que le Conseil d'administration du CRNBC recherche pour demeurer membre de l'AIIIC. Tous les membres du Conseil d'administration de l'AIIIC ont le droit de s'abstenir de voter ou de ne pas participer à une activité en tout temps.

Nous avons hâte d'établir ensemble le programme d'une réunion constructive et informative.

Veuillez agréer l'expression de nos sentiments les meilleurs.

La présidente,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Judith Shamian'.

Judith Shamian, inf. aut., PhD, LLD (hon), D.SCI. (hon), FAN

La directrice générale,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Rachel Bard'.

Rachel Bard, inf. aut., M.A.Éd.

cc Conseil d'administration du CRNBC  
Conseil d'administration et conseillers de l'AIIIC